

# Précisions d'une prise de position ....

## Les caisses de pension dénoncent la politique monétaire de la BNS

24 heures | Lundi 25 février 2019



Dans cette édition, le propos suivant a été retenu à mon enseigne :

*«... Verser 2 milliards de francs aux caisses de pensions ? Mais lesquelles d'entre elles y auraient droit ? Sur quelle base de calcul et pour quelle égalité de traitement ? Une telle mesure ne me paraît ni pertinente ni souhaitable. Les fonds de prévoyance n'ont en outre pas besoin d'aide. Ils ont en moyenne la fortune disponible pour payer des rentes pendant près de vingt-cinq ans. En comparaison, l'AVS ne pourrait payer des rentes que durant à peine un an s'il n'y avait plus de cotisations »...*

C'est avec mon total consentement que la synthèse de mon échange relevé ci-dessus a été reprise par le journaliste de 24 heures. Pour un total respect de l'esprit de la lettre, je me permets de remettre ci-dessous les questions posées et les réponses apportées, dont les nuances ne peuvent ressortir du dit propos.

Je tiens donc à remercier le journaliste qui a initié le débat dans l'espace disponible du journal.

Le message se faisant par celui qui le reçoit et non celui qui le donne, j'espère que par le détail de mes propos qui suivent, il puisse y avoir un débat dépassionné.

### Questions\* & Réponses

**\*De plus en plus de parlementaires, aux Conseils national et des États, s'attendent à une persistance des taux d'intérêt négatifs de la BNS. Du coup, de plus en plus de parlementaires sont inquiétés par la charge considérable que constituent ces taux d'intérêt négatifs**

**tifs de la BNS pour les caisses de pension. Exclure les caisses de pension du champ d'application des taux d'intérêt négatifs de la BNS vous apparaît-elle comme une mesure possible et pertinente ? (Postulat de M. Pirmin Bischof, PDC, Conseil des États)**

*Pour évaluer la charge pour les caisses de pension, il convient d'en considérer le poids de l'allocation en liquidités. En 2018, selon l'Indice Credit Suisse des Caisses de pension suisses ces liquidités étaient au 31 décembre 2018 de 5,39% (5,25%/2017). En appliquant un taux d'intérêt négatif sur l'intégralité de ce montant, cela veut dire qu'une caisse de pension à un manque à gagner de 0,04% (0.039%/2017) de sa fortune. Au titre de comparaison, la performance de 2018 a été de -3,20% (8.05%/2017).*

*Dès lors, de quoi parle-t-on en termes de charges considérables ! Les frais de gestion technique, financière et administrative sont supérieurs à ces valeurs, voire largement supérieurs à ces valeurs.*

*Exclure les caisses de pension du champ d'application est un autre paramètre. Il faut savoir que les banques aux marchés appliquent cette retenue à différents niveaux. Pour certaines, il y a une franchise de CHF 100'000.-, pour d'autres, il y a une franchise de CHF 1'000'000.- avant d'appliquer un taux d'intérêt négatif. Avec des négociations, il est même certains établissements qui n'établissent aucun taux d'intérêt négatif. D'autres établissements placent ces liquidités sur des fonds de placement de gestion de liquidités.*

**\*Une nouvelle répartition des revenus de la BNS, provenant de l'application des taux d'intérêt négatifs, au profit des caisses de pension lors des prochaines répartitions des**

**bénéfices de la BNS au profit de la Confédération et des cantons vous apparaît-elle comme une mesure possible et pertinente ? (Motion de M Alfred Heer, UDC, Conseil national).**

*Il ne faut pas confondre les rôles et les missions de chacune des parties prenantes. La BNS reçoit des banques les excédents de liquidités selon les ratios financiers à appliquer. Ce sont donc en premier lieu ces banques qui appliquent ou pas ce taux négatif. Sachant que ces banques ont des taux d'épargne, de bons de caisse, d'emprunts obligataires spécifiques qui en contrepartie elles financent l'économie via les crédits hypothécaires et commerciaux avec ou sans garanties et les prêts en compte-courant, elles appliquent des marges. Ces liquidités à court terme permettent de financer les crédits en compte courant des entreprises à court terme. Ces mêmes comptes-courants sans garantie ont des taux proches de 5,9% et plus. Ce sont donc ces banques qui optimisent leur rendement. Ces mêmes rendements qui augmentent permettent d'améliorer le dividende des dites banques, qui vont avoir leur cours boursier augmenté et qui profiteront ... aux caisses de pension en majorité. La boucle est également bouclée et qui perd quoi ou a à perdre quoi ?*

**\*Selon les conseillers aux États MM. Paul Rechsteiner et Alex Kuprecht, cités dans la NZZ am Sonntag du 10 février 2019, la BNS encaisse des recettes d'environ 2 milliards de francs chaque année du fait de l'application de taux d'intérêt négatifs. Ce montant est-il exact ?**

*Je ne peux valider le montant de CHF 2 milliards. Mais cependant, si l'on considère une fortune de CHF 900 milliards, à un taux de liquidité de 5,39%, et un taux d'intérêt négatif de 0,75%, les caisses de pension seraient pénalisées de CHF 360 millions. Ceci sans compter mon propos précédent en relation à ce qu'appliquent vraiment les banques, et par ricochet, la BNS. Donc si ces 2 milliards étaient vraiment effectifs, les fonds de pension n'en font à peine le 15%.*

**\*Depuis l'an dernier, les deux conseillers aux États Paul Rechsteiner (PS) et Alex Kuprecht (SVP) promeuvent un versement des revenus provenant des taux d'intérêt négatifs de la BNS au profit des caisses de pension. Soit**

**environ 2 milliards de francs par an. Considérez-vous cela comme une mesure possible et pertinente ?**

*Pour les deux milliards, voir ci-dessus. Pour le reverser aux caisses de pension, qui en aurait droit ? Sur quelle base de calcul ? Et pour quelle égalité de traitement ? Mesure impossible et non pertinente.*

**\*N'est-il pas ridicule d'espérer aider les caisses de pension suisses avec un remboursement de seulement 2 milliards de francs par an ?**

*Les caisses de pension suisses n'ont pas besoin d'aide. Elles ont la fortune disponible pour payer des rentes pendant près de 25 ans en moyenne. Pour comparaison, l'AVS ne pourrait payer des rentes que durant à peine une année s'il n'y avait plus de cotisations.*

*Une telle démarche prouve une fois de plus une tentative de démonter le deuxième pilier qui fonctionne très bien, qui est des plus grands supports à l'économie, et par voie de conséquence à l'État et aux citoyens. Si l'on parle de longévité, les frais à charge de l'AVS sont beaucoup plus importants et ceux-ci sont directement imputables aux citoyens, alors même que les fonds de pension voient leurs rentes et prestations en capital retraite financées à raison d'au moins 5% par l'économie. Ce sont des cotisations qui ne sont pas payées par l'économie et les citoyens pour des rentes acquises.*

**\*L'application de telles mesures vous paraît-elle possible, sans nuire au combat de la BNS contre la valorisation du franc ?**

*Ce serait ouvrir la boîte de pandore vers une socialisation tant de notre banque centrale, que de notre régime de retraite. Ceux-ci ne doivent pas être socialisés, mais demeurent socialement responsables de la continuité du développement de la Suisse.*

Olivier Ferrari

[www.olivierferrari.ch](http://www.olivierferrari.ch)